# **SOMMAIRE**

#### **ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES**

# Assemblée Générale 2024 à Aix-en-Provence

Inscriptions ouvertes

# Rapport de Branche et rapport Chiffres-Clés 2024

Lancement de la collecte des indicateurs

#### **NÉGOCIATIONS DE BRANCHE**

# 6 Formation professionnelle

Axes prioritaires pour 2024 et montants des prises en charge

### **ACTUALITÉS RH**

# **7** Ressources Humaines

Procédure d'Autorisation d'Exercer

### **MÉDICO-TECHNIQUE**

# Evolution des systèmes d'information

Mise en ligne des cahiers des charges et de recette actualisés

# Toupe ASMT Toxicologie

Guide de mise en œuvre de la métrologie-biométrologie en SPSTI

# D Webinaire de présentation de la version 2024 des Thésaurus Harmonisés

Diaporama et replay disponibles et utilisables par les Services

# **I** Groupe Pratiques infirmiers

Mise à disposition de fiches pratiques destinées aux infirmiers en Santé au travail

### **JURIDIQUE**

# 14 Contestation d'un avis d'inaptitude

Seuls les éléments ayant fondé l'avis sont transmis au médecin mandaté par l'employeur

# 15 Inaptitude

La reprise du salaire est automatique dès lors que le salarié n'est ni reclassé ni licencié à l'expiration du délai d'un mois La Présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, Madame Charlotte Lecocq a annoncé dans la presse qu'elle débutait une mission d'évaluation de la mise en œuvre de la réforme de la loi du 2 août 2021. Elle sera associée à cette occasion au député LFI, Sébastien Deloqu.

Elle a déclaré « Nous comptons regarder l'effectivité de la loi, ce qu'elle produit déjà concrètement sur le terrain, s'il y a des difficultés politiques ou opérationnelles à sa mise en œuvre. »

Cette mission est un rappel de l'attention que continuent à porter les parlementaires à la santé au travail. Tout en reconnaissant qu'il est encore tôt pour évaluer l'application de la loi et de ses décrets, qui sont parus récemment pour certains, ils souhaitent néanmoins faire dès maintenant un état des lieux. Souci des députés de suivre l'application des lois qui sont votées, ou signe d'une volonté réformatrice toujours présente, chacun se fera une idée.

Les SPSTI et leurs représentants seront normalement questionnés. Leur forte mobilisation pour mettre en œuvre les textes récents, notamment à travers le programme d'orientations et d'actions que nous avons initié au sein du réseau, permettra de mettre en évidence la transformation et les avancées à l'œuvre.

Nous pourrons également évoquer les obstacles à l'effectivité du service attendu, au premier rang desquels les difficultés liées au temps médical disponible, qui peinent à trouver des solutions portées par les pouvoirs publics. La laborieuse et confuse affectation des médecins étrangers s'étant engagés dans une procédure d'autorisation d'exercice (PAE) en sera une illustration.

En se souvenant des critiques sur le manque de cohérence de l'action des SPSTI, il importera que la voix des SPSTI auditionnés soit la plus audible et cohérente possible, et reflète au mieux cette recherche d'une évolution concertée, source de progrès concrets et d'équité de traitement pour les entreprises et les travailleurs, pour laquelle Présanse et ses membres sont pleinement engagés. Cette mission parlementaire nous encourage à poursuivre

La réussite de tous dépendra de l'engagement de chacun.

nos échanges et nos travaux.

Maurice Plaisant Président de Présanse

Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

# Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière 75015 Paris

Tél: 01 53 95 38 51

Site web: www.presanse.fr Email: accueil@presanse.fr

ISSN: 2606-5576

Responsable de la publication : Martial BRUN

**Rédaction :** Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Mariette LYONNET, Constance

PASCREAU, Virginie PERINETTI, Sandra VASSY

Maquettiste: Elodie MAJOR